

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 avril 2017

Convocation du 17/03/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2017.

L'an deux mil dix-sept, le six avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président :** Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance :** Roger FRESNEAU

**Présents :** Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD, Christophe GAIGNON

**Absents :** Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, excusés

**Bon pour pouvoir :** Mireille FOURMOND à Yvonne FREMONT.

---

DCM 2017-29

**Affectation des résultats 2016 en 2017 du lotissement « La Croix du jubilé »**

Le conseil municipal de La Breille- Les Pins réuni sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	- 10 749.70
Report à nouveau solde créditeur 110	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	- 3 500.00

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs	0
---	---

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser :
0	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement	0
--	---

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0
---	---

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté »	- 14 249.70
---	-------------

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 10/04/2017

**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 11/04/2017  
Et de la publication, le 11/04/2017


